



**ARRÊTÉ N° 2024-693**

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35

[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le 06/11/2024

CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

Portant liste nominative des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2024**

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2011-560 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2024-104 du 06 février 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n°2024-642 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n°2024-643 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

Vu l'arrêté n°2024-644 du 17 septembre 2024 portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU les délibérations du jury réuni le 5 novembre 2024,

## ARRETE :

### Article 1 :

Le nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024, organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, est arrêté à 63 candidats.

La liste nominative de ces candidats est jointe en annexe

### Article 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

### Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
Le 05 novembre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241106-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2024

Publication le : 06-11-2024

2



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

**Chantal PÉTARD-VOISIN**

**LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS A SE PRESENTER  
A L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
AVANCEMENT DE GRADE  
Session 2024**

NOM	Prénom	Identifiant
AMSERAYE	Franck	231356
ATTAL	Cécile	231198
AUNILLON	Matthieu	231979
BANSE	Adèle	228526
BERRANGER	Yann	231854
BIKKA	Harry	228352
BOUCAUT	Delphine	230353
BUSSON	Aurelie	230382
CANCOUET	Jessica	230936
CARIOU	Capucine	230970
CAROFF	Sandrine	227066
CESBRON	Maud	231188
COLAS	Chrystelle	230089
COSNEAU	Elodie	230954
CROSNIER	Adrien	227137
DELILLE	Delphine	227145
DELLAC	Julie	231041
DEMOUVEAUX	Jean-Michel	227015
DRAISSI	Farid	227018
ERMENAUT	Emilie Yvonne	227188
ESNAULT	Diana	230328
GALLET	Nathalie	231690
GIRARDOT	Charlotte	227027
HADJI	Fatima	227572
HURAY	Cyril	231383
HELIE	Aurore	232299
HOELLARD	Florent	230182
KAYEL	Aurore	227022
KERLOC H	Françoise	232424
KERNET	Christophe	227177
LABBE	Céline Jeannine Marie	227131
LAMAINI	Youness	230369
LE BORGNE	Guillaume	227088
LE FALHER	Katia	230592
LE GUILLOU	Frederic	232631
LE ROUX	Dorothee	227157
LEGENDRE	Julien	230523
LEGRAND	Claire	227123
LEGRAND	Marie	232463
LENESTOUR	Cindy	230248
LEPRETRE	Émilie	227090
LUCAS	Floriane	227048
MAHE	Celine	227594
MARCHAND	Séverine	227917
MARECHAL	Gaelle	232643
MERIENNE	Nicolas	232271
MEZRARI	Leïla	231394
MILIN	Camille	231982
MONHUREL	Adrien	227083
MONTOYA-GRIMA	Kévin	227263
MOUCHEL	Cyrille	228505
PERON	Aurélié	230964
PIGEON	Christelle	231651

PILTZ	Sandra	232457
PRIMAULT	Gwendoline	232204
QUINQUIS-SIMON	Solène	227056
RENAUDON	Mickael	227061
RENAULT	Emilie	227054
RIAULT	Vincent	228206
RUCHAUD	Chloé	227068
SOUDAN	Jérôme	231212
TOURTIER	Willy	227166
TRÉBAUL	Laure	227118

Soit 63 candidats.